

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :  
48

Nombre de membres présents :  
46

Nombre de membres votants :  
47

Date de convocation :  
23/04/2026

Date d'affichage du procès-verbal : **Absent représenté** : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.

Numéro de délibération :  
1703 - 2026-04-29

**Absent excusé** : G. LEBARBENCHON.

**Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Election des représentants**

En novembre 2016, le Département de la Manche a installé sa commission des financeurs qui réunit l'ensemble des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Son rôle est de coordonner des actions et crédits existants sur le territoire départemental en matière de prévention. Les membres de la commission disposent d'une enveloppe budgétaire annuelle allouée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui est attribuée sous la forme d'appels à projets s'adressant aux porteurs d'action collectives de prévention du territoire départemental.

Depuis 2016, les huit intercommunalités ont été invitées à rejoindre cette instance. L'enjeu est de conduire une politique coordonnée et cohérente avec les acteurs et les territoires souhaitant développer des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin aux assemblées de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :
  - o  **membre titulaire : Monsieur Ludovic MIGNOT**
  - o  **membre suppléant : Madame Geneviève GUIOC**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 29 avril 2026  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,



\* Ludovic SPIERS